



## Délibération du C N°2026/32

### Portant désignation des représentants à la commission de suivi des sites établissement Titanobel

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19  
Représentés : 4  
Votants : 23  
Absent : 0

Date de la convocation : 26.03.2026

Date affichage : 27.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures neuf, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ANGELINI.

**Présents** : Jean-Luc ANGELINI, Christelle SAVELLI, Guillaume FREUDO, Ingrid LORENTE, Jean-Christophe COMOR, Emmanuelle VIALE, David LIBOUBAN, Lydie LABORDE, Philippe QUILICHINI, Alexandre REBOUL, Manon ANQUET, Siegfried HUGUET, Vanessa DUMONT, Léo MANESSE, Julien LUQUE, Delphine KOSOWSKI, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Pierre VENEL.

**Procurations** : Marie-Paule GIRAUDO donne procuration à Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN  
Virginie POITEVIN donne procuration à Ingrid LORENTE  
Michel GROS donne procuration à Pierre VENEL  
Sabine FONTANILLE donne procuration à Bryan JACQUIN

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Christelle SAVELLI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2013,

Considérant que les membres délégués de la commission de suivi de site pour l'établissement TITANOBEL situé sur la commune de Mazaugues doivent être renouvelés,

Considérant qu'il convient de désigner deux de représentants titulaires et deux représentants suppléants,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la demande des services préfectoraux, il convient de désigner les nouveaux membres titulaires et suppléants dans le cadre de l'installation de la nouvelle équipe municipale pour la mandature 2026-2032.

La nouvelle liste des titulaires et suppléants de cette commission de suivi de site proposée est la suivante :

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| - Monsieur David LIBOUBAN, Titulaire   | - Madame Emmanuelle VIALE, Suppléant |
| - Monsieur Siegfried HUGUET, Titulaire | - Monsieur Léo MANESSE, Suppléant    |

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **D'ADOPTER**, la nouvelle liste des titulaires et suppléants telle que ci-dessus ;

La ROQUEBRUSSANNE, le 02 avril 2026

Le Maire,  
**Jean- Luc ANGELINI**

Le secrétaire de séance,  
**Christelle SAVELLI**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :